



## Assemblée générale

Distr. générale  
16 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-huitième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

#### **Lettre datée du 12 septembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le programme de mesures visant à éliminer les risques liés à l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir une catastrophe écologique dans cette région (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent  
de la République d'Ouzbékistan  
(Signé) Dilyor **Khakimov**

---

\* A/68/150.



**Annexe à la lettre datée du 12 septembre 2013 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Programme de mesures visant à éliminer les risques  
liés à l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir  
une catastrophe écologique dans cette région**

Le monde connaît actuellement des problèmes écologiques d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, qui menacent l'existence même de tous les êtres vivants de la planète. Logiquement, les problèmes d'écologie et de changement climatique sont inscrits à l'ordre du jour d'organisations internationales et régionales de renom, d'organismes, d'instances et de réunions au sommet. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la préservation de l'environnement a été définie comme un des objectifs du Millénaire pour le développement prioritaires. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), les questions de sécurité écologique et de lutte contre les conséquences néfastes des changements climatiques ont été prises en compte dans le plan d'action mondial sur le développement durable pour l'après-2015.

La tragédie de la mer d'Aral, qui, par ses conséquences écologiques, climatiques, socioéconomiques et humanitaires, menace directement le développement durable de la région et la santé, le patrimoine génétique et l'avenir de sa population, constitue une des catastrophes écologiques planétaires les plus graves qu'aient connues les pays d'Asie centrale et leurs 60 millions d'habitants dans l'histoire moderne. La région sinistrée – les environs de la mer d'Aral – s'étend sur les territoires du Turkménistan, du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan et touche aussi, indirectement, le Tadjikistan et le Kirghizistan.

Depuis les années 90, les États d'Asie centrale font tout leur possible pour trouver une issue à ce fléau écologique, mais la région ne dispose pas de suffisamment de moyens financiers, matériels et techniques – l'aide des bailleurs de fonds internationaux restant limitée et insuffisante – pour régler complètement le problème de la mer d'Aral. Si la zone touchée continue de s'agrandir et que la communauté internationale ne coopère pas davantage pour régler cette crise, celle-ci va devenir catastrophique et avoir des répercussions à long terme non seulement dans les pays de la région, mais bien au-delà.

La catastrophe de la mer d'Aral est la preuve éclatante de l'interaction entre les problèmes d'environnement et de sécurité stratégique. C'est précisément pour cette raison que les pays situés dans la zone sinistrée appellent de plus en plus l'attention de la communauté internationale sur le fait que la disparition de la mer d'Aral ne fait pas que porter un immense préjudice à ce territoire, mais constitue un problème de dimension planétaire.

Les pays et la population de la région apprécient vivement que l'ONU, et en particulier le Secrétaire général Ban Ki-moon, s'intéressent de près aux problèmes écologiques mondiaux, notamment à la catastrophe de la mer d'Aral, et y cherchent des solutions. L'exemple le plus évident en est la visite que le Secrétaire général a faite dans la région les 4 et 5 avril 2010, au cours de laquelle il a souligné le

caractère planétaire de la crise et la nécessité de mobiliser l'ensemble de la communauté internationale pour la régler. À l'issue de sa visite, le Secrétaire général a déclaré que la disparition de la mer d'Aral était « une des catastrophes écologiques les plus graves que le monde ait connue », et que la lutte contre ses conséquences était de la « responsabilité de la collectivité mondiale, et pas seulement des pays d'Asie centrale ».

Jusqu'en 1960, la mer d'Aral était un des plus grands bassins fermés du monde. D'une superficie de 68 900 kilomètres carrés et d'un volume de 1 083 kilomètres cubes, elle faisait 426 kilomètres de long, 284 kilomètres de large et jusqu'à 68 mètres de profondeur.

La région de la mer d'Aral abritait une faune et une flore d'une grande diversité. Dans ses bassins vivaient 38 espèces de poissons et de nombreuses espèces animales rares; on a dénombré dans la zone jusqu'à un million de saïgas; la flore comptait 638 espèces de plantes terrestres.

La mer d'Aral jouait un rôle essentiel dans le développement économique de la région, contribuant à l'essor de la production, fournissant des emplois à la population et favorisant la stabilité sociale. Dans le passé, elle comptait parmi les zones les plus poissonneuses du monde : dans les bassins de la région, on pêchait chaque jour entre 30 000 et 35 000 tonnes de poisson. Plus de 80 % des habitants du littoral travaillaient dans le secteur de la pêche, du traitement ou du transport du poisson et de ses produits dérivés. Les terres fertiles du delta de l'Amou-Daria et du Syr-Daria, comme les pâturages à haut rendement de la région, faisaient travailler plus de 100 000 personnes dans les secteurs de l'élevage, de l'aviculture et de l'agriculture.

La mer jouait aussi un rôle de régulateur thermique et contribuait à atténuer les brusques fluctuations climatiques dans toute la région, ce qui avait une influence favorable sur les conditions de vie de la population, la production agricole et l'environnement. Au-dessus du plan d'eau de l'Aral, les masses d'air qui pénétraient dans la région se réchauffaient en hiver et refroidissaient en été.

Les problèmes de la mer d'Aral sont apparus et ont pris des proportions alarmantes dans les années 60, à la suite de la régulation irréfléchie des grands fleuves transfrontaliers de la région, l'Amou-Daria et le Syr-Daria, qui se jetaient autrefois dans la mer d'Aral à un débit d'environ 56 kilomètres cubes par jour. La forte croissance de la population locale, l'urbanisation rapide, la culture intensive des terres et la construction, au mépris des conséquences écologiques, de grands ouvrages hydrauliques et de systèmes d'irrigation dans le bassin de la mer d'Aral ont créé les conditions de l'assèchement d'un des plus beaux bassins de la planète. De fait, on a littéralement fait mourir une mer pour faire vivre une population. La dégradation de l'environnement se poursuit, transformant la région de l'Aral en un désert sans vie.

Depuis 50 ans, le débit moyen des fleuves qui se jettent dans l'Aral s'est réduit à 12,7 kilomètres cubes, c'est-à-dire qu'il est près de 4,5 fois plus faible. La superficie de la mer est huit fois plus petite, et le volume de sa masse d'eau plus de 13 fois plus bas. Le niveau de l'eau, qui se situait, jusqu'en 1960, à 53,4 mètres en valeur absolue, est tombé à 29 mètres. La salinité est de 13 à 25 fois plus élevée, soit 7 à 11 fois plus élevée que la minéralisation moyenne de l'océan Pacifique.

Sur la partie asséchée d'une mer, qui servait autrefois d'habitat à une flore et une faune d'une grande richesse et de régulateur thermique naturel aux territoires contigus, s'est formé un désert de sable et de sel d'une superficie de plus de 5,5 millions d'hectares, l'Aralkoum, qui gagne inexorablement du terrain. La zone qui présente un risque écologique permanent, dangereuse pour la qualité de vie, la santé et, surtout, le patrimoine génétique de la population, ne comprend plus seulement les territoires du littoral, mais toute la région de l'Asie centrale.

Chaque jour, 75 millions de tonnes de poussière et de sels toxiques émanant de l'Aral se dégagent dans l'atmosphère. Les traînées de poussière qui s'élèvent du fond de l'Aral peuvent atteindre 400 kilomètres de long et 40 kilomètres de large. D'après les scientifiques, cette poussière s'est déjà fixée sur les glaciers du Pamir et du Tianshan, et même de l'Arctique.

La région de l'Aral est devenue le théâtre de toutes sortes de problèmes écologiques, climatiques, socioéconomiques et démographiques, dont les conséquences à long terme pour la planète sont préoccupantes.

Depuis le début des années 60, le nombre de jours où la température dépasse 40°C dans la région a doublé et, par endroits, la température à l'ombre ne descend pas en dessous de 49 °C.

La pollution de l'eau et les émanations importantes de sel et de poussière que libère le fond de la mer asséchée contribuent à la multiplication des maladies somatiques au sein de la population de la région : anémies, maladies des reins, du sang, du tube digestif ou des organes respiratoires, maladies cardiovasculaires, calculs biliaires, etc. Les enfants, en particulier, subissent de plein fouet les nuisances de l'environnement. Le taux de dioxine contenu dans le sang des femmes enceintes et dans le lait maternel est cinq fois plus élevé au Karakalpakstan qu'en Europe.

Depuis que la mer d'Aral a perdu son intérêt pour les transports, que la pêche, l'élevage et les autres modes d'exploitation ont décliné, que la superficie des pâturages s'est réduite et que la fertilité des terres a diminué, des dizaines de milliers d'habitants ont perdu leurs moyens de subsistance traditionnels.

Dans la région de l'Aral, plus de la moitié du patrimoine génétique du monde animal et végétal a disparu : cela représente près de 11 espèces de poissons, de 12 espèces de mammifères, de 26 espèces d'oiseaux et de 11 espèces de plantes.

Déficit de ressources en eau, baisse de la qualité de l'eau potable, pollution et dégradation des terres, brusque diminution de la diversité biologique, détérioration de l'état de santé et du patrimoine génétique de la population, changements climatiques résultant de l'augmentation de la pollution atmosphérique et entraînant peut-être à leur tour la fonte des glaciers du Pamir et du Tianshan, où les grands fleuves de la région prennent leur source : telle est la liste non exhaustive des conséquences de l'assèchement de la mer d'Aral.

Depuis les années 90, tous les pays touchés par les conséquences dévastatrices de la catastrophe de la mer d'Aral ne cessent d'appeler l'attention de la communauté internationale, à la tribune de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, sur le problème de l'Aral et son imbrication avec les questions de sécurité régionale et mondiale. Le 28 septembre 1993, à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, et le 24 octobre 1995,

à sa cinquantième session, les représentants des pays d'Asie centrale ont lancé un appel à la solidarité de la communauté internationale pour sauver la mer d'Aral et sa région, soulignant que ce problème ne pourrait être réglé sans l'aide et le soutien des structures financières internationales et des pays développés et sans le rôle de coordination de l'Organisation.

Lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui s'est tenu à New York le 8 septembre 2000, le Président de la République d'Ouzbékistan, Islam Karimov, a proposé à la communauté internationale de coopérer dans le domaine de la sécurité écologique en créant, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement, un conseil chargé de s'occuper des problèmes de la mer d'Aral et de sa région.

À l'heure actuelle, les pays de la région sont très reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies, aux structures internationales et aux pays donateurs de l'appui précieux qu'ils leur apportent pour atténuer les conséquences de la crise de l'Aral.

D'après une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral sur l'aide octroyée au bassin de la mer d'Aral par les bailleurs de fonds de 1995 à 2012, le volume total de l'aide internationale s'est établi à près de 1 145 millions de dollars pour l'ensemble de la région.

À l'issue de la visite du Secrétaire général Ban Ki-moon dans la région de l'Aral en 2010, l'Organisation des Nations Unies a décidé de lancer, pour la période 2012-2015, un programme commun visant à assurer la subsistance de la population touchée par la crise de la mer d'Aral, et a mobilisé à cette fin le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et les Volontaires des Nations Unies. Le montant total du budget alloué à ce programme financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine s'établit à près de 4 millions de dollars. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des couches de la population les plus vulnérables, à les aider à accéder aux équipements sociaux de base, à contribuer à la création de nouvelles sources de revenu, à soutenir les femmes et les jeunes qui veulent créer des entreprises et à moderniser le secteur de la santé.

Toutes ces mesures témoignent du soutien important que la population de la région de la mer d'Aral reçoit de la communauté internationale.

Des efforts considérables sont déployés pour trouver des réponses concrètes face à ces défis, au niveau national. La création, en janvier 1993, du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, dont les fondateurs étaient le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, est un événement marquant à cet égard.

Les tâches les plus importantes qui ont été définies pour le Fonds sont : la préservation de l'écosystème biologique dans la région de l'Aral et l'atténuation des effets pernicioeux de la crise écologique sur l'environnement et, surtout, sur les moyens de subsistance des personnes qui vivent dans cette région.

En décembre 2008, le Fonds s'est vu octroyer le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Les activités menées jusqu'à présent par le Fonds se sont traduites par la mise en œuvre de deux programmes d'assistance aux pays du bassin de la mer d'Aral au cours de la période 1995-2010 (PBAM-1 et PBAM-2).

Dans le cadre de ces programmes, les pays d'Asie centrale ont réalisé des travaux importants, en s'appuyant essentiellement sur leurs propres moyens, pour mettre au point des mécanismes de gestion commune des ressources hydriques du bassin de la mer d'Aral, régénérer les zones touchées par la catastrophe écologique, assurer l'accès à une eau potable salubre, améliorer la santé des populations et réduire l'incidence de la pauvreté et du chômage. Le montant total de la contribution des pays membres du Fonds au financement des projets exécutés au titre du programme PBAM-2 pour la période 2003-2010 était supérieur à 2 milliards de dollars et les concours apportés par les donateurs représentaient plus de 1 % de cette somme.

Agissant en collaboration avec les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Union européenne et les gouvernements de plusieurs pays donateurs, le Comité exécutif du Fonds a amorcé la mise en œuvre du troisième programme d'assistance (PBAM-3) portant sur la période 2011-2015. Il est prévu d'affecter plus de 8,5 milliards de dollars à ce programme qui comprend plus de 300 projets.

Lors de l'élaboration du programme en question, on s'est référé au plan d'action qui a été adopté à l'issue de la Conférence internationale sur les problèmes de la mer d'Aral et leurs incidences sur le patrimoine génétique des populations, la flore et la faune, et sur des mesures de coopération internationale appropriées pour atténuer ces incidences, qui s'est tenue les 10 et 11 mars 2008 à Tachkent avec le concours de l'Organisation des Nations Unies.

Le Plan d'action prévoit l'exécution de projets dans neuf domaines : approvisionnement en eau et développement du secteur des services publics, bonification des terres, amélioration des prestations du système de santé, éducation et sciences, création d'emplois, égalité des sexes, développement de l'infrastructure de transport, lutte contre la désertification et protection de l'environnement, introduction de sources d'énergie de substitution; leur nombre est supérieur à 100 et leur coût de l'ordre de 1,5 milliard de dollars.

L'attention des États membres du Fonds a toujours été focalisée sur les problèmes susmentionnés au cours de la période écoulée. Des fonds prélevés sur les budgets nationaux et des ressources allouées par l'ONU, des fonds internationaux et des pays donateurs ont été affectés à la réalisation des projets prévus dans les domaines indiqués.

Lorsqu'on fait le constat des travaux accomplis précédemment, il est très important de noter les mesures qui ont été adoptées sur le plan des investissements en capital aux fins du règlement des problèmes que posent le déficit des ressources en eau et la désertification, la gestion parcimonieuse de la consommation d'eau, la lutte contre l'assèchement et la dégradation des terres arables, l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et la mise en place des infrastructures requises pour le traitement des maladies causées par les répercussions croissantes des changements écologiques et climatiques observés dans la région.

Les prêts accordés par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement et d'autres institutions

financières jouent un rôle important dans la réalisation des projets axés sur les objectifs indiqués et la remise en état et la modernisation des réseaux d'irrigation et de drainage.

Le montant des investissements effectués à ces fins au cours des 10 dernières années a dépassé 1,2 milliard de dollars, rien que pour l'Ouzbékistan.

Grâce aux mesures adoptées, ce pays est parvenu à ramener sa consommation d'eau, qui était de 64 milliards de mètres cubes dans les années 80, à 51 milliards de mètres cubes aujourd'hui (soit une réduction de 21 %) sur l'ensemble de son territoire. La consommation par habitant a été réduite de 3 000 à 1 700 mètres cubes par an.

Un ensemble de lois et de réglementations fondamentales a été mis en place dans le domaine de la protection de l'environnement au cours des dernières années.

Le Mouvement écologique de l'Ouzbékistan, qui dispose d'un quota pour une représentation permanente à la Chambre des députés (Oliy Majlis), a été créé en 2008 aux fins du renforcement de l'activité législative dans le domaine de l'écologie et pour faire face aux conséquences de la crise de la mer d'Aral.

Un prêt d'environ 75 millions de dollars octroyé par la Banque mondiale a été utilisé pour la bonification des terres et l'évacuation d'eaux de drainage agressives sur le territoire du Karakalpakstan méridional.

Il a été créé, en 2011, une réserve biosphérique nationale du bas Amou-Daria, d'une superficie totale de 68 700 hectares, dans le but de préserver et de restaurer les paysages, la flore et la faune, ainsi que de stimuler le développement économique et humain.

L'exécution de la première phase du projet relatif à la création de bassins dans le delta de l'Amou-Daria a permis de mettre en service 5 installations de régulation du débit d'eau, de construire 45 kilomètres de digues de protection et d'aménager des bassins régulés couvrant une superficie de 70 000 hectares et contenant un volume d'eau de 810 millions de mètres cubes. Ces 15 dernières années, 180 000 hectares ont été irrigués dans le delta du fleuve Amou-Daria, créant des lacs, et il est prévu d'élargir la superficie de ces terres irriguées pour la porter à 230 000 hectares.

Dans la zone touchée par la crise de la mer d'Aral, des forêts ont été plantées sur 740 000 hectares, dont 310 000 hectares de fonds marins asséchés, et, au cours des prochaines années, on se propose d'aménager des plantations sur 200 000 hectares supplémentaires de fonds asséchés. Ces 15 dernières années, environ 1 700 kilomètres de réseaux de distribution d'eau ont été mis en service dans les zones rurales du Karakalpakstan, le pourcentage des populations rurales ayant accès à l'eau potable a quasiment quadruplé et plus de 100 polycliniques rurales, un grand nombre de maternités et un centre national de cancérologie ont été construits ou rénovés et dotés d'équipements médicaux. Durant la période 1997-2012, des dispensaires modernes pouvant assurer 32 600 consultations par équipe ont été installés dans les provinces de Khorezm, de Boukhara et de Navoï de la République du Karakalpakstan. On a également construit ou rénové des hôpitaux dotés de 5 800 lits et 840 antennes médicales rurales sont opérationnelles. Par voie de conséquence, le nombre d'anomalies congénitales a été divisé par 3,1, le taux de mortalité maternelle par 2 et la mortalité infantile par 2,4 dans cette république, par rapport à 1997.

En 2013, un plan a été approuvé pour le financement de projets et d'activités à hauteur d'un montant total équivalant à 1,3 milliard de dollars dans la région de l'Aral. Il prévoit notamment l'aménagement de petits bassins dans le delta de l'Amou-Daria, la construction d'installations de captage d'eau avec des stations de dessalement, la création de plantations protectrices de forêts et une surveillance ornithologique dans les bassins de la région sud de la mer d'Aral.

En même temps, étant donné les conséquences de plus en plus graves que l'assèchement de la mer d'Aral et la dégradation de l'habitat humain entraînent sur les plans écologique, socioéconomique et humanitaire dans la région environnante et qui, en fin de compte, concernent le monde entier, il devient évident qu'il sera impossible de faire face à ce défi sans une aide substantielle de la part de l'ONU et de la communauté internationale.

En cherchant à déterminer des voies futures pour la solution de la question de la mer d'Aral, nous sommes bien conscients qu'il est impossible de redonner à cette mer les dimensions qu'elle avait auparavant. Nous sommes à un stade trop avancé pour pouvoir revenir en arrière. Le processus de règlement des problèmes connexes est très complexe. Il faut avant tout sauver les gens qui vivent à proximité de la mer qui est en train de disparaître et stabiliser les écosystèmes de la région.

Compte tenu de la dimension humanitaire de l'ONU et sachant que la sécurité humaine est au cœur de ses activités à l'heure actuelle, les pays adjacents à la région de la mer d'Aral souhaiteraient que ce concept trouve une expression plus concrète dans le cadre de la recherche d'une solution à la crise de la mer d'Aral.

Cela dit, il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas pour nous aujourd'hui de sauver la mer d'Aral, mais d'enrayer les tendances néfastes qui peuvent entraîner des bouleversements irréversibles dans la vie des habitants de la région. La tâche ne consiste pas à « sauver l'eau », mais à s'attaquer aux problèmes que posent la régénération de la région de l'Aral, la préservation de la santé et du patrimoine génétique des populations, la restauration et la protection des écosystèmes et la création de toutes les conditions nécessaires pour que les gens puissent vivre dignement.

Compte tenu de l'aggravation constante de la situation dans le bassin de l'Aral et la zone adjacente, il est absolument indispensable d'adopter sans tarder des mesures supplémentaires pour faire face aux conséquences catastrophiques de l'assèchement de la mer d'Aral et instaurer les conditions socioéconomiques et humanitaires requises pour les plus de 60 millions de personnes qui vivent sur place et dans les environs immédiats.

L'ampleur des tâches à accomplir impose la nécessité de coordonner les efforts de façon plus efficace et de mettre en commun les ressources aux niveaux national, régional et international pour prévenir des maux encore plus grands sur ce territoire.

À cet égard, nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter, en tant que document de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, le « Programme de mesures visant à éliminer les risques liés à l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir une catastrophe écologique dans cette région » qui fixe des grandes orientations essentielles pour des actions visant à stabiliser la situation, notamment :



**I. Création de conditions favorables à la survie, à la reproduction et à la préservation du patrimoine génétique dans la région de la mer d'Aral.** Il s'agit avant tout de l'approvisionnement des populations en eau potable salubre, du développement de l'infrastructure sociale, de l'amélioration de la qualité des services de soins préventifs et curatifs et de la création de conditions favorables à l'emploi et la croissance du revenu des populations.

On s'attachera tout particulièrement à favoriser l'exécution de projets axés sur la protection de la santé de la mère et de l'enfant, le renforcement de l'infrastructure des établissements médicaux ruraux et la modernisation de leur équipement.

**II. Perfectionnement du système de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau et maintien du système de bassins naturels dans la zone de la mer d'Aral.** Il s'agit de la création de nouveaux bassins et du développement de ceux qui existent déjà dans le delta de l'Amou-Daria, de l'élaboration de mécanismes concertés de gestion et de protection des ressources en eau du bassin de la mer d'Aral, et de l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des ressources hydriques dans les bassins de l'Amou-Daria et du Syr-Daria.

La remise en état des systèmes d'irrigation et de drainage et le recours à des techniques d'irrigation modernes, économes en eau, revêtent une importance capitale dans ce contexte.

**III. Conduite d'actions de grande envergure en vue de la création de plantations forestières sur les fonds asséchés de la mer d'Aral et de la prévention de la désertification de la région.** La mise en œuvre d'un ensemble de mesures visant à prévenir les processus d'érosion, stopper le déplacement du sable, stabiliser les dunes et empêcher l'ascension de particules de sel et de sable nuisibles dans l'atmosphère est un élément très important dans ce contexte.

**IV. Préservation de la biodiversité, régénération des ressources biologiques et protection de la faune et de la flore.** On accordera une attention particulière à la préservation et la protection des espèces animales et végétales en voie de disparition, à la création de pépinières pour la préservation ou la régénération de leur patrimoine génétique, à l'extension des aires naturelles protégées dans la zone de la mer d'Aral et à la mise en place d'un système durable de gestion des zones humides et de préservation des pâturages.

**V. Poursuite de l'action visant à améliorer le dispositif institutionnel et à renforcer la coopération entre les pays de la région dans le cadre du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral** et intensification des efforts pour appeler l'attention de la communauté internationale sur la solution des problèmes liés à la catastrophe de la mer d'Aral.